

DÉCISION DU CONSEIL
du 26 septembre 2000
portant nomination d'un membre suppléant néerlandais du Comité des régions

(2000/592/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 ⁽¹⁾ portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Alexander Sakkers, portée à la connaissance du Conseil en date du 28 août 2000;

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

DÉCIDE:

Article unique

M. J.R.A. Boertjens est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Alexander Sakkers, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 26 septembre 2000.

Par le Conseil

Le président

C. TASCA

⁽¹⁾ JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.